



L'ordre profond & l'ordre mince (a) considéré par rapport aux effets de l'artillerie ; réponse de l'auteur de l'artillerie nouvelle à MM. de Menil-Durand & de Mezerai. A Metz, chez Bouchard, brochure de 101 pages.

MR. D***. se déclare dans ce mémoire pour l'ordre mince ; il établit son opinion sur des raisons spécieuses & sur de grandes autorités. Tous les Journaux ont rendu compte de son ouvrage, & la plupart en ont fait l'éloge. Il a paru des observations contre Mr. du C., petite brochure de 23 pages : à ces observations on a ajouté des remarques en forme de supplément ; ces remarques n'ont pas été imprimées, & le public qui ne peut les connoître que par la voie de ce Journal, ne sera pas fâché de les y trouver.

1°. L'auteur de *l'ordre profond* dit (p. 15) que *les succès du Roi de Prusse ne permettant pas aux autres Puissances d'imaginer que par la disposition*

(a) Termes de tactique qui désignent la profondeur des bataillons. Cette profondeur chez les Grecs & les Romains étoit illimitée, & la plupart des Généraux de ces nations la considéroient comme un moyen de vaincre. Sous l'Empereur Maximilien elle étoit encore de quarante hommes, sous Charles-Quint elle étoit de quinze à vingt ; Gustave Adolphe la réduisit à dix ; Turenne à huit, & le Roi de Prusse à trois.

II. Part.

P p